

# Session ordinaire du 25 mai 2022

## Convocation du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VASSELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Vasselay, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Emilie BIGRAT, 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Luc LEGER, 2<sup>ème</sup> adjoint – Florence PETITJEAN, 3<sup>ème</sup> adjointe – Cyril GRILO, 4<sup>ème</sup> adjoint – Nadine EUDE-COULON – James PETITJEAN – Loïc NOBILET – Bertrand FLOURET – Gaëlle FAUCARD.

Absente excusée : Séverine REY ayant donné pour à Florence PETITJEAN

Absents : David TAUBAN – Corinne LE LIBOUX – Roselyne CRETIN – Giuseppe BIZZOCA

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEGER

M. le Maire soumet à remarques le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2022. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **1. Personnel communal : Création de postes de saisonnier**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de recruter des jeunes entre 16 ans et 18 ans afin de renforcer l'équipe technique dans le cadre des menus travaux occasionnés avant la rentrée scolaire.

M. le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de créer deux emplois saisonniers.

Les contrats à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, établis en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, seront établis pour 1 emploi du 08/08/2022 au 12/08/2022 inclus et pour l'autre emploi du 22/08/2022 au 26/08/2022 inclus, à raison de 30 heures/semaine, à l'équivalence du grade d'adjoint technique, échelle C1, pour seconder les employés du service technique dans leurs tâches quotidiennes. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 382 / majoré 352.

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0**

### **2. Affermage des baux ruraux**

Le Maire expose que suite au départ à la retraite de M. Jean-Marie CHAUMET, exploitant la parcelle communale ZI 0024 sise « Champs de la Grue » d'une contenance de 1 ha 10 a 12 ca, qu'il avait en fermage par contrat du 31 octobre 1995, il y aurait lieu de procéder à la reprise de ce fermage. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL BJM (représentée par M. Jean-Marc BON) a repris l'exploitation de M. CHAUMET et sollicite le fermage de cette parcelle, dont il a obtenu l'autorisation d'exploitation par la DDT. (M. BON ayant déjà en fermage les parcelles ZE2 3ha08a26ca et ZL129 1ha37a70ca).

Rappel du fermage en cours 2021 pour la parcelle concernée : 99,41€ / ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affermager la parcelle ZI 0024 d'une contenance de 1 ha 10 a 12 ca à la SARL BJM (représentée par M. Jean-Marc BON) et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat d'affermage.

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 3      Contre : 0      Abstention : 8**

### **3. Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1<sup>er</sup> degré : Année scolaire 2021/2022 – Bourges**

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la ville de Bourges, dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques du 1er degré, a accepté une dérogation pour deux enfants de Bourges scolarisés à l'école publique de Vasselay et participera aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 242,17 euros par élève pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal accepte de recouvrer auprès de la ville de Bourges, la somme de 484,34 € pour les élèves de Bourges scolarisés à Vasselay.

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention 0**

#### **4. Demande de subvention classe découverte Ecole Privée Ste Solange**

Après un débat concernant la recherche de l'équité de la participation des enfants de l'école primaire de Vasselay et de l'école Ste Solange, il est admis une subvention aux élèves de CM2 domiciliés à Vasselay de l'école Ste Solange d'un montant de 30% de leur séjour au Futuroscope. Le montant du séjour étant de 173 € / élève pour 4 élèves concernés, le montant de la subvention accordée est de 232,00 €.

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2**

#### **5. Travaux à la Mairie**

M. le Maire commente le résultat de l'appel d'offre concernant les travaux de la réfection de l'accueil en précisant un dépassement du montant des travaux de 9.71% par rapport à l'estimation du cabinet d'architecture en charge du projet

M. le Maire suggère à l'ensemble de membres présents de se prononcer concernant la suite des travaux

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **6. CCTHB : Avis et observations sur le PLUi**

Une remarque commune fait état de regretter l'absence de présentation et de débat public sur le dossier finalisé ainsi que la rapidité de décision exigée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, émet un avis favorable, au projet de PLUi de la CdC Terres du Haut Berry arrêté en conseil de communautaire le 31 mars 2022.**

#### **7. CCTHB : Accueil de Loisirs - Conventions de mise à disposition des biens et du personnel communal**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer d'une part, la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers pour le Centre de Loisirs pour la période du 08 juillet au 30 juillet 2022 inclus, et d'autre part, la convention de mise à disposition du personnel communal qui sera chargé de déménager et aménager les locaux qui le nécessitent.

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **8. CCTHB : Assainissement collectif – Convention de prestation de services**

M. le Maire rappelle :

Suite au transfert de compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, une convention avait été établie entre les deux parties, afin de formaliser la réalisation de prestations de services entre la Commune et la Communauté de Communes, l'équipe technique en assurera l'entretien. Il convient de revoir cette convention. M. le Maire donne lecture de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités de la convention
- Autorise M. le Maire à signer la convention

**Le vote est effectué à main levée : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **9. QUESTIONS DIVERSES :**

**M. le Maire prend la parole :**

- Un employé de L'ASER viendra renforcer l'équipe de nos employés communaux comme l'an passé.
- L'Entraide Berruyère est sollicitée pour le ménage en remplacement de notre personnel habituel en arrêt
- Le pique-nique annuel et le feu d'artifice auront lieu le 16 juillet.
- Un administré domicilié allée du Pont au Chat dont l'assainissement se trouve sur le domaine public depuis des décennies souhaite régulariser la situation en se portant acquéreur de la surface concernée au prix de 8€ le m2 (l'ensemble de membres présents acceptent cette initiative)

- Le montant des subventions de la cantine est accepté à hauteur de 500 000€ (plafonnée à 50% de 1 M€ par la DETR et de 175 000€ par le Conseil Départemental (au prorata des sommes engagées).
- Rappel que les CR de conseil doivent être publiés dans un délai de 8 jours max
- Affaire classe supplémentaire : les services de l'enseignement ont été sollicités par la mairie et audités, une réponse sera envisagée après réponse de la directrice de l'école de Vasselay qui doit se prononcer quant à la répartition des élèves.
- La gendarmerie attire l'attention de la recrudescence des E-Escoqueries et invite chacun à s'informer auprès du site THESEE du Ministère de l'Intérieur.

#### **Tour de table :**

- Jean-Luc LEGER commente le rapport de M. Alain CITADELLE CPC EPS assistant de prévention venu nous auditer le 18 mai 2022 concernant la classe supplémentaire.
- Jean-Luc LEGER expose la problématique de l'envolée du coût de l'énergie et suggère un possible engagement auprès d'un fournisseur afin de bloquer les prix pour la durée du contrat habituellement de 2 à 3 ans, un seuil pourrait être fixé pour un engagement immédiat rappelant que les prix augmentent régulièrement.
- James PETITJEAN informe que la commission du SIVY se déplacera prochainement sur les sites retenus de Vasselay afin d'en mesurer plus précisément les travaux à envisager.
- James PETITJEAN suggère une réflexion concernant le projet « BAR » dont l'échéance de réalisation semble s'éloigner chaque jour un peu plus.
- Un débat spontané sur des solutions alternatives à celles initialement envisagées dont l'objectif final reste l'ouverture d'un commerce, émerge sans dégager de solution miracle : A SUIVRE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50**